

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 20 juin 2023,

Délibération enregistrée sous le numéro **278/2023/FVE**
Conseil d'Administration du 7 juillet 2023 :

Sujet : Modifications des maquettes des formations de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques pour la rentrée 2023

« LICENCES**L2 ECO**

L2 bloc 3 suppression de la matière Banking and finance : basics 2 à 2 crédits.
Passage du bloc 3 de 13 à 11 crédits.

L2 bloc 4 les matières Sociologie : les grands thèmes 1 et 2 passent de 1,5 à 2 crédits. Passage du bloc 4 de 11 à 12 crédits.

L2 bloc 5 les matières Informatique S3 et S4 passent de 1 à 1,5 crédits. Passage du module Informatique de 2 à 3 crédits. Passage du bloc de 8 à 9 crédits.

L2 ECO International

Bloc 4 suppression de la matière Banking and finance : basics 2 à 2 crédits. La matière European economics passe de 1,5 à 2 crédits. Passage du bloc de 5,5 à 4 crédits.

Bloc 6 La matière Atelier mobilité passe de 1,5 à 2 crédits. Les matières Informatique S3 et S4 passent de 1 à 1,5 crédits. Passage du module Informatique de 2 à 3 crédits. Passage du bloc de 9,5 à 11 crédits.

RYTHMES PROGRESSIFS

Refontes des RP1 et RP2 par allègement des blocs Aide à la réussite sur chacune des deux années. Les crédits ont été répartis dans d'autres matières.

LP**LP2 Immo**

La matière Statistiques appliquées à l'immobilier passe du S3 au S4 Diminution des charges horaires des TD de Droit des contrats 2 et Fiscalité immobilière 1 de 15H TD à 12H TD.

MASTERS**Administration publique****M1 GEOP**

Suppression du cours de Management de la performance publique (S2), remplacé par un cours de gestion des ressources humaines, du même volume horaire.

M1 JC

Suppression du cours de 20 heures d'Institutions de la justice (S1) pour le remplacer par un cours de Contentieux des étrangers et Institutions de la justice (UE administration de la justice), du même volume horaire.

Suppression de la matière CEDH et droits français (S2) à remplacer par une matière intitulée Contentieux constitutionnel. Même volume horaire.

M2 GEOP – GT – JC

Modifications de charges sur plusieurs matières.

Changement du nom de la matière Droits fondamentaux et gestion des crises (S1)

en Gestion des crises, procédure – GEOP Changement de nom de la matière

Gestion des risques et contentieux territorial qui devient Gestion des risques et

rédaction d'acte juridique - GT Changement de la nature de la matière Clinique

juridique (S2 – mutualisée avec GT et JC) : passage d'obligatoire à facultatif Ajout

d'une matière mutualisée Responsabilité pénale des élus et agents publics 12H CM

1.5 crédits (GEOP et JC) ou 1 crédit (GT).

BRM

M2 ICF

Changement de nom de la matière Techniques de Communication qui devient

Communication professionnelle (15 heures CM)

M2 BRM

Création d'une nouvelle matière Intégration des normes ESG dans la gestion d'actifs

10H CM Ajout de la matière Lutte contre le blanchiment d'argent 10H CM et

diminution de charges de la matière Informatique appliquée (passage de 55 à 45H CM).

M2 CCPro

Modifications d'intitulés d'ELP et modification de charges.

M2 CPA

Modifications d'intitulés d'ELP, de contenus de bloc + création d'un bloc et

modifications de charges.

M2 Master+

Modification des charges de la matière Research Methodology : passage de 10H CM à 15H CM

Droit de l'entreprise

M1 DEPP

Changement du nom du parcours qui devient Droit de l'Entreprise et **du** Patrimoine Professionnel.

Droit privé

M2 DPDEDH

Changement du nom de la matière Clinique juridique - étude de cas (cour d'appel) qui devient : Clinique juridique - étude de cas.

Droit Pénal

M1 et M2 DPIE

Modifications avancées de l'architecture des filières : création de nouvelles UE et modification de la répartition des matières entre celles-ci. »

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1
Ne souhaite pas participer au vote : 4

Fait à Limoges, le 7 juillet 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 10 juillet 2023.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*